



REGLEMENT DE LA CHASSE AUX ŒUFS

DE LA VILLE DE BRETEUIL DU LUNDI 06 AVRIL 2026

Preamble

La Ville de Breteuil organise une chasse aux œufs le lundi 06 avril 2026, à l'occasion de la fête de Pâques, à l'intérieur de l'aire de jeux Eric Fongueuse située à hauteur du 42, rue de Paris. Dans ce somptueux parc seront cachés 2 000 œufs en plastique non comestibles de couleurs unies (vert, bleu, rouge, jaune, rose, violet).

Les modalités de participation à ce jeu sont décrites dans le présent règlement.

La participation au jeu vaut acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée.

Article 1 – Participants

Le jeu est ouvert à tous les enfants domiciliés à Breteuil âgés de 2 à 10 ans. Le nombre de participants est limité à 300.

Chaque enfant doit être accompagné d'un adulte.

Article 2 – Modalités de participation

La participation à cette chasse aux œufs est libre et gratuite sur inscription à partir du formulaire papier distribué dans les écoles et disponible à l'accueil de la Mairie ou depuis le formulaire en ligne accessible depuis le site internet de la ville de Breteuil.

L'accueil des participants aura lieu à 9h30. Le départ de la chasse aux œufs sera donné à 10h00 et l'heure de fin à 12h00 maximum.

Le point d'entrée se trouve au niveau du Boulodrome (Accès Rue Basse Saint-Cyr)

Pour des raisons pratiques, les enfants sont invités à ramener leur propre panier pour y placer les œufs.

Chaque enfant devra ramasser, dans le respect des règles de bienséance (pas de bousculades...), le nombre d'œufs de couleurs unies déterminé par les organisateurs le lundi 06 avril 2026 au départ de la chasse.

Les parents ne sont pas autorisés à ramasser les œufs ; ils sont invités à accompagner et encourager leurs enfants tout en restant spectateurs.

Article 3 – Zone de ramassage

Afin de garantir l'équité et garantir l'égalité des chances de chacun des participants, deux zones distinctes seront aménagées au sein de l'aire de jeux :

- Zone « Petits chasseurs » : enfants de 2 à 6 ans
- Zone « Grands chasseurs » : enfants de 7 à 10 ans

Chaque zone sera clairement délimitée par une rubalise spécifique et signalée par un affichage visible.

Les enfants devront impérativement rester dans la zone correspondant à leur tranche d'âge pendant toute la durée de la chasse. Aucun passage d'une zone à l'autre ne sera autorisé.

Les zones seront encadrées et surveillées par les élus et les membres de l'organisation afin de veiller au respect des règles, à la sécurité des enfants et au bon déroulement de l'événement.

Article 4 – Gain

Chaque enfant remportera, en échange des œufs en plastique ramassés, un sac de friandises.

En bonus, des « œufs magiques » multicolores non comestibles seront cachés dans l'aire de jeux. Ces œufs particuliers permettront aux enfants qui les auront trouvés, de les échanger contre un gros chocolat auprès des organisateurs à l'entrée de l'aire de jeux.

Un enfant par famille ne pourra ramasser qu'un seul œuf magique bonus.

Article 5 – Responsabilités

Chaque enfant est sous la responsabilité de ses parents ou d'un autre adulte responsable. La Ville de Breteuil ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un éventuel incident.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès et d'évincer toute personne dont le comportement troublerait le bon déroulement de la manifestation.

L'aire de jeux étant un espace de partage convivial et familial, il est demandé à chaque participant de respecter ce lieu et de ne pas dégrader le site.

Article 6 – Report ou annulation

La Ville de Breteuil se réserve le droit de reporter ou d'annuler la chasse aux œufs en cas de force majeure et de modifier le présent règlement sans préavis : toute modification aura un effet immédiat.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation à cette chasse aux œufs entraîne acceptation sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer à cet événement mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

Le règlement sera disponible :

- sur le site de la Ville, www.ville-breteuil.fr,

- et sur toute demande au service communication, 2 rue Raoul Huchez, 60120 Breteuil ou par courriel à l'adresse suivante : communication@mairie-breteuil.fr.

Article 8 : Droit à l'image

Tous les participants autorisent gratuitement la Ville de Breteuil à prendre des vidéos ou photographies de la chasse aux œufs et à les utiliser sous forme de publications sur les supports municipaux.